

terre, que sera une aultre dilation : et c'est le poinct à quoy estudient les François de nous consumer ; et sçais bien que le cardinal a dict à quelc'ung que pōur escrire les articles et les résoudre il ne faudra pas beaucoup moins de six sepmaines. Et, pour moy, je tiens pour certain, et Dieu doint que je me forcompte, que si, en cecy de Calaix, l'on leur condescent à chose tant desraisonnable, peu seure et à leur advantaige, ilz s'en feront plus insolens et se retireront de beaucoup de choses qu'ilz ont jà accordées, tant du Piedmont que d'aultres ; et enfin les François ne font nul bien par vertu, sinon leur monstrant les dentz, forcez et de craincte ; et doubte que quil ne fera bon visage assheuré contre eulx, nous perdrons le jeu, et le pis est que je ne sçay quelle sheureté nous puissions prendre d'eulx que nous puisse assheurer de chose qu'ilz promectent ; et Dieu doint qu'ilz ne sachent trop du désir que nous avons de traicter, qu'est nostre ruyne, et ce que prolonguera plus la négociation. Et me recommandant, etc. . . . Au Chasteau en Cambrésiz, le xi^e de mars 1558.

CXCI.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

AU ROI.

(Mémoires de Granyelle, XXXIV, 271-276.)

Cateau-Cambrésis, 12 mars 1558, V. S.

Sire, nous avons dez hier soir la lectre que vad jointe à ceste preste pour envoyer à vostre majesté ; mais, comme le cardinal se treuvist vers madame tost après que nous départismes d'auprès d'elle, se démontrant estonné de veoir avec quel visage nous estions dé-

partiz de l'assemblée, leur aiant respondu si secq, il luy dict qu'il craignoit que n'eussions mal prins ce que eulx auroient mis en avant, et que ce n'estoit le dernier moien à quoy de la part de leur maistre ilz pœuront venir; et que aiant demandé de parler à part avec moy, le prince d'Oranges, je m'estoye excusé de luy parler seul pour veoir les changementz et combien ilz sont variables, et le peu d'assurance que se peult prendre de ce qu'il dient, il requist qu'après le souppé, il me peust parler, jointement avec moy le comte de Mélito. Et l'ayant ouy, il nous dict assez le mesme qu'il avoit dict à madicte dame; et nous, que [ne] l'avions peu bien prendre, reboutasmes tant le temps de la restitution de Calaix si loing, comme de l'abbattre et la rendre (comme nous luy dismes) sans bras ny jambes; que des seuretez il n'en disoit nulle, et que d'Escosse, qu'estoit poinct principal, il n'en donnoit nulle résolution. Et, sur ce, nous donna-il assurance qu'il n'y auroit faulte que aujourd'huy ilz ne missent en avant moyens dont l'on se deust contenter; et combien que, au retour, nous fissions rapport de ce qu'estoit passé, si ne nous sembla-il devoir envoyer l'autre lectre cy-jointe seule à vostre majesté, pour non la mettre en trop grande peyne, ny moins l'asseurer qu'ilz feroient mieulx aujourd'huy, pour veoir combien peu de fondement l'on peult faire sur leur dire. Mais nous résolusmes d'attendre ce que aujourd'huy succéderoit, pour d'une fois pouvoir advertir vostre majesté du bien et du mal que y pourroit avoir, et pour en donner ample sommaire à vostre majesté.

Devant-disné, nous avons esté avec les Anglois, et leur avons fait récit de ce que ledict cardinal passa hier soir, tant avec madame que avec nous, les prince d'Oranges et comte de Mélito; et pour astant que, entre aultres choses, ledict cardinal nous avoit dict qu'il espéroit que, faisant venir l'après-disné les Anglois en lieu où promptement on leur peust parler, selon que l'on yroit débattant l'affaire, ilz espéroient d'achever de vuyder aujourd'huy le tout, nous avons arresté avec lesdicts Anglois, que, après disner, ilz se vinssent treuver en nostre quartier, d'où, quant l'on nous a appelé à l'assemblée,

nous sumes allez trouver madicte dame, délaissant les Anglois en nostredict quartier, avec détermination que nous allions pour entendre les moyens que le cardinal proposeroit, et après les leur venir dire et consulter avec eulx ce que seroit à faire.

Et, venant à ladicte assemblée, le cardinal a faict ung long propos sur ce qu'ilz estoient tant esbahiz que hier nous eussions respondu si secq à leur proposé, et faict départ avec tel visaige qu'il sembloit que nous eussions bien peu de contentement de ce qu'ilz mectoient en avant, combien que leur sembloit d'avoir faict beaucoup d'attirer leur maistre jusques ad ce bout, adjoustant que si cela ne nous sembloit bien, nous le pouvions débattre, et ouyr sur ce les Anglois, et attendre qu'ilz missent conditions dont ils se contentassent.

Sur quoy nous leur avons respondu que les moyens qu'ilz avoient mis en avant estoient telz qu'ilz ne se devoient esbahir que les treuissions estranges, et que le fondement qu'ilz prenoient estoit tout au dehors de ce que jusques à oires avions entendu des Anglois: car, comme eulx présupposoient de retenir Calaix pour huict ans, nous n'avions jusques à maintenant peu entendre des Anglois aultre chose sinon qu'ilz prétendent le ravoir promptement, et pourtant n'avoient à proposer aulcuns moyens servans à ceste restitution tant tardive. Mais que nous présupposions que les François, s'ilz s'arrestoient ad ce de retenir Calaix en leurs mains pour quelque temps, ilz se devoient résoldre à proposer moyens que fussent telz moyennant lesquelz nous peussions persuader aux Anglois qu'ilz vinsent bien à la dilation de la restitution.

Et avec tout cecy ne s'achevoit de persuader au cardinal qu'il vint à mectre en avant les moyens qu'il avoit dict qu'il proposeroit, et nous a failly contendre sur ce poinct avec beaucoup d'argumentz d'ung costel et d'aultre, servans à la matière. S'estans levez les François, du moins une couple de fois, pour consulter ensemble, et enfin sont venuz déclairer que, du temps de la restitution, ilz ne pouvoient riens diminuer de huict ans; que, puisque nous démontrions trouver si estrange la démolition, ilz s'obligeroient de la rendre fortifiée

comme elle est maintenant, de bonne foy; et veu que nous treuvions estrange qu'ilz vouldissent retenir le comté de Guisnes, allégant toutesfois les causes que pourroient servir à leur propos par quoy ilz pensoient le pouvoir retenir, qu'ilz se contenteroient de, au bout des huict ans, rendre aussi tout ce qu'ilz avoient occupé ceste guerre deçà la mer, et qu'ilz ruyneroient le fort de Emond en Escosse; mais, quant aux seuretez pour l'accomplissement de la restitution, ilz n'en sçauroient donner nulles, et que l'on se devoit contenter de la foy des princes, ou bien que les Anglois leur en missent en avant. Et sur ce que nous avons parlé de l'artillerye, ilz ont reffusé à plat, comme aussi ont-ils l'obligation que vouldions adjouster de non rediffier ledict Emond, quand ils l'auroient desmoly, prétandans que l'on le proposast ainsi aux Anglois, et enfin que l'on les fist venir.

Sur quoy nous envoiasmes querre lesdicts Anglois, les préadvisant qu'ilz oyssent les moyens que les François leur vouldroient proposer, et que, avant que respondre, ilz se levassent, afin que, pour respondre, nous peussions préalablement communiquer ensemble, les faisant, par le secrétaire qui les alloit querre, informer du tout ce que jusques alors nous avions passé.

Iceulx venuz, les François leur ont dict seulement qu'ilz avoient communiqué avec nous sur leurs affaires, et que de nous ilz pourroient entendre quoy; et nous retirant à cest effect à part avec lesdicts Anglois en une chambre prochaine, nous leur avons proposé le tout et faict les remonstrances convenables, afin que, puisque nous y avions mené la chose si avant que d'attirer les François au final moyen que la royne leur maistresse leur avoit donné pour leur instruction, ilz vouldissent considérer le tout, pour, s'accommodant leur affaire, donner chemyn à la reste de la négociation. Et après, les aiant laissé longtemps communiquer ensemble et débattre entre eulx sur leur propre instruction qu'ilz avoient en mains, nous avons enfin prins résolution avec eulx de faire instance pour eux, afin d'encoires essayer si, sur le temps, l'on pourroit mener quelque chose et recouvrer l'artillerye, ou du moins quelques

pièces; et aussi pour leur faire avoir assurance, dont, avec raison, ilz se puissent contenter.

Sur quoy, retournans vers les François, nous avons fait tout ce que nous a esté possible pour avantaiger lesdicts Anglois; mais enfin nous n'avons peu achever que, quant au temps, les François le prinsent plus court; et quant à l'artillerye, nous avons attraict les François ad ce que, restituant Calaix, ilz leur laisseront seize pièces d'artillerye. Et sy avons-nous davantage arresté que le daulphin et la royne d'Escosse, pour plus grande seureté des Anglois, tant pour la restitution de Calaix (si le roy de France mourroit ce pendant) que pour la frontière d'Escosse, fussent obligez de ratifier. Sur les seuretez, avons-nous heu une bien grande dispute et long débat, sur lequel les François se sont retirés bien souvent à part, n'ajans voulu accepter de donner hostaiges pour si longtemps, encoires que propositions qu'ilz les puissent changer d'an en an ou de six mois en six mois. Et, comme nous demandions, du moings, ung million d'escuz, et que marchans estrangiers en respondissent, ilz s'arrestoient à non pouvoir donner si grande somme, ny aultre assurance que sur leurs villes ou sur leurs propres marchans : ce que nous avons absolument rejecté, pour la difficulté qu'il y eust heu à l'exécution; et, au lieu de ce, nous ont offert d'obliger les biens que les François possèdent riére les païs de vostre majesté, mais nous l'avons aussi rejecté pour non prendre question ci-après avec les Anglois à ceste occasion, et pour ce que les subjects de vostre majesté perdroient par ce bout la récompence qu'ilz ont aulcunement sur iceulx, des biens qu'ilz perdent en France. Et, après avoir longuement cherché, et quasi plus d'une heure et demye disputé longtemps ce point, nous les avons enfin attiré jusques à cinq cens mil escuz, lesquels se paieront, se refusant ou dilaiant la restitution outre le terme, et ce pour peine, et demeurant, nonobstant le paiement d'icelluy, l'obligation de la restitution en sa force et vigueur.

Et, comme nous avons doubté que, s'achevant ce point des Anglois, les François se pourroient monstrier plus difficilles sur nostre

particulier, nous avons fait ce que nous avons peu pour persuader les François ad ce que, si les Anglois n'osoient entreprendre de résoudre sans consulter en Angleterre, que ce pendant, pour gagner temps, disans que nous n'en voulions plus perdre, nous regardassions de mettre par escript le traicté d'entre nous; mais il n'a esté possible de les y induire, disans tousjours, comme ilz ont accoustumé, que ce leur seroit trop grand désavantage, et que beaucoup de choses se disent de parole et se résolvent, qu'ilz ne voudroient veoir mises par escript, s'ilz ne viennent à la conclusion. Persistant que nous persuadissions aux Anglois : ou qu'ilz résolussent sans consulter, ou dois maintenant assheurassent qu'encores qu'ilz consultassent pour s'assheurer, il n'y auroit faulte que leur maîtresse n'y condescendist, ou bien que nous passissions avant en noz affaires avec ceste condition, que fust que les Anglois s'accordassent ou non, les laissant à repos, nostre traicté se concluyt, et, les comprenant au traicté pour en jouyr s'ilz vouloient, nous concluysions entre nous la paix.

Et voians que nous ne pouvions achever d'obtenir aultre chose d'eulx, et que c'estoit plus de ce que les Anglois nous avoient finalement requis d'achever, nous assheurant qu'ilz y condescendroient, que leur instruction leur donnoit suffisant pouvoir, nous sumes retournés vers eulx pour leur déclarer ce que nous avons fait, lesquels s'en sont merueilleusement satisfaitz et contentez, avec testification de l'obligation qu'ilz ont à vostre majesté, pour l'assistance que, suyvant le commandement d'icelle, nous leur avons donné si grande en leur affaire; et sumes demeurez d'arrest que, après nous estre quelque peu entretenu avec eulx à la chambre, afin que les François entendissent que nous ne les avons sceu convaincre sinon avec longues persuasions, revenans par devers lesdicts François, nous ferions, en préalable, récit des articles èsquelz nous avons admené lesdicts François en leur affaire, afin qu'ilz cognussent mieux par l'approbation desdictz François que la résolution soit esté telle, et que après ilz diroient que combien ce terme si long que l'on mectoit à la restitution leur fust grief, qu'ilz eussent volontiers consulté leur

maîtresse avant que riens résoldre, que toutesfois, à nostre grande persuasion et soubz espoir que nous les excuserions devers leur maîtresse, et procurerions que le comte de Féria le feist ainsi, ilz se condescendoient à accepter les articles; mais qu'ilz y adjoustassent une protestation, qu'estoit pour nous assurer de la crainte susmentionnée, assavoir que, quoy qu'ilz acceptassent, ils n'entendoient de riens conclure ny résoldre avec les François, que préalablement nous ne fussions aussi d'accord sur tout ce que nous restoit à faire avec lesdicts François, puisqu'ilz ont la mesme obligation en nostre endroit de non traicter sans nous que nous au leur, comme souvent a esté déclaré.

Or, sire, la résolution des affaires des Anglois a prins ceste fin, et l'ont accepté en présence des François, en la forme et avec la protestation avantdicte, et est la résolution telle :

Que, pour astant que les prétensions que sont entre les François et Anglois, diverses les ungz contre les aultres, ne se pourroient promptement vuyder, et qu'ilz ne voudroient que, à leur occasion, la chrestienté demeurast en guerre, ilz se contenteront de remectre la décision au bénéfice du temps et vivre en paix, avec espoir que avec ledict temps Dieu donnera moyens avec lesquels ilz puissent avoir les ungz des aultres entière satisfaction;

Mais que promptement se vuyderont les différentz suyvens, assavoir : que dedans le terme de huict ans les François feront restitution aux Anglois de la ville de Calaix fortifiée comme elle est maintenant, sans en riens démolir, ny de ce que, durant ledict temps, ilz y pourroient bastir pour la force et seureté de la ville, le tout de bonne foy; et qu'ilz laisseront ausdicts Anglois en ladicte ville seize pièces d'artillerye de bronze, trois canons, trois serpentines, trois bastardes et la reste moindres;

Que audict temps ils restitueront aussi la comté de Guysnes, et généralement tout ce que, en ceste guerre, ilz leur ont prins deça la mer;

Que, refusans ou dilayans lesdicts François la restitution dudict Calaix audict terme, ilz paieront aux Anglois cinq cens mil escuz pour

peyne, demeurant, ce nonobstant, en sa force et vigueur la promesse de la restitution et l'obligation d'après l'effectuer;

Qu'ilz donneront marchans estrangiers, resséantz¹ et exécutable par les Anglois, au raisonnable contentement d'iceux, plaiges pour le paiement de ladicte somme; et dois maintenant jusques ad ce qu'ilz aient donné lesdicts plaiges, hostaige de personnaiges de qualité qu'ilz déclareront demain en ung billet; bien entendu que durant ledict terme de huict ans ils pourront changer lesdicts plaiges toutes les fois que bon leur semblera, donnant au lieu d'iceux aultres plaiges marchans, resséantz et abonnez; que lesdicts hostaiges qu'ilz donneront à l'effet avantdict se consigneront entre les mains de vostre majesté pour en faire garde, jusques ad ce que les plaiges se donnent, avec promesse de lors les rendre: ce qu'ilz dient mettre en avant pour non vouloir qu'ilz aillent en Angleterre, doubans, comm'ilz afferment, le changement de la religion;

Que le fort de Emont se desmolira en Escosse, et tout ce que contre les traictes les François y pourroient avoir fortifié, fust à Reixbourg ou ailleurs; et de mesmes si les Anglois ont prins ou fortifié quelque chose ceste guerre contre les Escossois, le restitueront et demoliront;

Que le roy et royne daulphine confermeront le traicté et s'obligeront comme principaulx contractans à l'observance;

Que si les Anglois, durant ledict temps de huict ans, mouvoient noitirement guerre aux François, en ce cas les cautions demeureront deschargées, et ne seront lesdictz François tenus de paier les v^e mil escuz avantdicts.

Lesquelz articles les François mectront demain par escript, afin que les Anglois en demeurent plus satisfaitz et asseurez; et si dient que dois demain après-disner, comme ilz retourneront d'accompaigner la jeune duchesse de Lorraine que se part du matin, nous commencerons de poursuyvre la négociation sur les affaires d'entre vostre majesté et eulx, desquelz ne faudrons de solliciter la briefve vuydange le plus qu'il nous sera possible. Et nous recommandans, etc...

¹ Résident, domicilié.